FO Agriculture

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Etablissements publics

A Paris, le 13 mars 2019

FO Agriculture a été reçue par le ministre de l'agriculture Didier GUILLAUME le 12 mars 2019

Sans concession, ton cordial et franchise !

La délégation FO Agriculture était composée de Jean Christophe LEROY, Jean-Luc BOULENGIER, Christine HEUZE, Stéphane TOUZET et Marc COULON.

L'introduction du ministre a été de rappeler son engagement pour l' agriculture et de parler positivement du MAA et de l'enseignement.

En prélude à cet entretien bilatéral, le ministre a exprimé son regret pour le boycott du CTM. Il souhaite maintenir le dialogue social. Il nous a précisé la pérennité des missions du ministère.

FO Agriculture est attaché à un dialogue social basé sur la transparence des informations et des décisions. Le dialogue doit être réel avec une vraie écoute des organisations syndicales.

FO Agriculture a rappelé son opposition aux propositions de la refonte du contrat social, en particulier sur les attaques envers les instances représentatives avec le « vidage » progressif des prérogatives des CAP, le recrutement des contractuels sur des postes pérennes, la rémunération au mérite poussée à l'extrême et les incitations au départ dans le privé.

FO Agriculture a souligné la montée du « fonctionnaire bashing » et a demandé au ministre de défendre ses agents pour stopper au plus vite ces médisances.

FO Agriculture a exprimé son opposition à la fusion des secrétariats généraux dans les services déconcentrés.

Le ministre reconnaît la difficulté à fusionner la gestion RH et souhaite qu'elle reste dans chaque structure.

Il défend cette position au sein du gouvernement.

FO Agriculture a rappelé les difficultés récurrentes rencontrées par nos collègues en SEA pour effectuer leurs missions.

Le ministre a rappelé l'importance des SEA et a pris acte des problèmes qu'ils rencontrent dont les relations avec l'ASP. Le ministre a répondu sans équivoque : « *les SEA restent où ils sont actuellement. Pas de changement. On doit régler les relations entre SEA et ASP. En attente d'un arbitrage du président de la République pour l'ASP* ».

FO Agriculture a demandé l'état d'avancement du dossier police sanitaire unique et l'ajustement des effectifs (création 6 à 700 ETP et financement).

Le ministre a annoncé que DGCCRF et DGAL seront rapprochées et organisées, peut-être sous forme d'une agence, dont le MAA qui assure 90 % des missions, en assurera le pilotage. Il à ajouté qu'il n'y aura pas de fonctionnaires en plus au ministère. L'idée d'une nouvelle redevance n'est pas dans l'air du temps.

FO Agriculture s'est clairement positionné contre le principe de l'agence pour des raisons opérationnelles, fonctionnelles et sociales. Nous avons également alerté sur les dangers, notamment pour le secteur abattoirs, d'une mise au tiroir de l'idée de la création des 700 ETP, portée par le ministre précédent, et encore recommandée dans le dernier rapport de la Cour des comptes.

Secrétariat FO Agriculture
Site de Marmilhat - 16b rue Aimé Rudel - 63370 Lempdes
Tél. 04 73 42 16 99
E-mail foagriculture@agriculture.gouv.fr

Secrétaire général FO Agriculture
78 rue de Varenne - 75349 PARIS SP 07
Tél. 06 11 54 05 32
E-mail jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr

www.fo-agriculture.fr

Concernant le BREXIT, FO Agriculture a interpellé le ministre sur la nécessité de recruter des fonctionnaires dont la formation, le statut et les conditions de travail leur permettront de faire face aux enjeux, pressions et contraintes liées à ces missions extrêmement exigeantes.

FO Agriculture a demandé le calendrier de mises en place des plans de requalification, de C en B, de B en A et de A en A+.

Le ministre a confirmé qu'un plan de requalification de B en A a été porté à DGAFP. Il confirme que la discussion est interministérielle et reconnaît que ce n'est pas facile. Il s'engage pour obtenir une décision qu'il espère favorable. Une réponse est attendue pour juin.

Pour l'enseignement agricole

Concernant l'apprentissage : FO alerte le ministre sur le risque d'augmentation du coût employeur qui provoque déjà le refus de certains d'accueillir nos élèves en apprentissage dans leur entreprise. C'est particulièrement critique pour le niveau CAP.

Le ministre répond que les employeurs doivent être plus responsables.

FO fait le constat que des CFA privés tentent de débaucher des formateurs chevronnés au dépend de nos CFA. Des collègues parlent de créer leur propre CFA.

Alors que le turn-over des formateurs dans les centres est important (en moyenne 5 à 6 ans), le projet de note de service sur leur temps de travail fait redouter un découragement de ces personnels.

FO estime que les agents ont pris de plein fouet les dernières réformes (Loi apprentissage, bac général et bac technologique STAV). Rien n'a été négociable. Afin d'éviter l'explosion ou pire, le repli sur soi des agents, FO demande que le ministère fasse des efforts, là où il a la main.

C'est aussi le sujet de mécontentement du dernier CNEA, où y compris les collègues du privé ont demandé que les heures de pluri soient affectées à des disciplines.

Le ministre répond que la DGER a la consigne d'arriver à un arrangement avec les OS.

Concernant le regroupement des écoles du supérieur :
le ministre a répondu que les écoles ont été interrogées sur leur souhait de rejoindre l'établissement formé par le regroupement Montpellier SupAgro- Agrocampus Ouest Le CA d'Agro Sup Dijon a émis un avis positif. Tout cela doit se faire dans le respect des accords passés avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI). Agrocampus Ouest aura rapidement un directeur.

Concernant le statut des directeurs d'EPLEFPA :
le ministre pense être en mesure de faire une annonce rapidement.

Pour l'ONF

FO fait part de ses inquiétudes quant à l'avenir de l'ONF et de la politique forestière nationale, en soulignant que l'État ne respecte pas sa parole, puisque c'est la seconde fois que le contrat d'objectifs va être amputé d'une année.

FO déplore l'attitude de la Fédération des communes forestières qui prend des positions déstabilisantes pour l'ONF et son avenir.

FO rappelle son attachement au statut actuel d'EPIC dérogatoire qui permet de recruter des fonctionnaires.

Le ministre souhaite le maintien de l'ONF en tant qu'EPIC dérogatoire en soulignant que l'équilibre financier reste un objectif prioritaire. Le ministre indique qu'à l'issue de la mission interministérielle qui rendra ses travaux fin mars, des décisions seront prises, pouvant aller jusqu'à de profonds changements. Le ministre entend clarifier la situation entre l'ONF et les communes forestières.